

■ **Cliniline S.A.**, à Vionnaz, CH-621.3.005.658-1, société anonyme (FOSC no 2 du 04. 01. 2008, p. 30, publ. 4269870). Modification des statuts: 26. 06. 2009. Nouvelle graphie de la raison sociale: **Cliniline SA**. Faits qualifiés: Abrogation de la clause d'apport [précédemment: à la constitution de la société, lui ont été apportés la totalité des actifs et passifs de la raison individuelle 'Cliniline, Gilbert Boiston', à Bossonnens, selon bilan au 01.01.1995, avec effet rétroactif au 01.01.1995. Les actifs s'élèvent à CHF 363'684.15 et les passifs à CHF 164'538.30, soit un actif net de CHF 199'145.85, dont CHF 100'000.- imputés sur le capital et affectés à la libération totale du capital-actions de CHF 100'000.-]. Communications aux actionnaires: par avis inséré dans la FOSC ou pli recommandé pour les convocations aux AG; par écrit ou courriel pour les autres communications. Selon déclaration de l'administrateur unique du 26.06.2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Statuts adaptés au nouveau droit. Personne et signature radiée: Fimisa SA, à Lausanne, organe de révision.
Registre journalier no 1516 du 09.07.2009
(05140774 / CH-621.3.005.658-1)